



LEÇON

Années scolaire : 5^e à 6^e année

Au sujet de l'auteur : HabiloMédias

Durée : Environ 2 heures

La violence à la télévision



Cette leçon fait partie de *Utiliser, comprendre et engager : Un cadre de littératie media numérique pour les écoles canadiennes* : <http://habilomedias.ca/ressources-p%C3%A9dagogiques/cadre-de-litt%C3%A9ratie-num%C3%A9rique>.

Aperçu

Cette activité permet de conscientiser les élèves à l'égard des différents types et degrés de violence présentés dans les émissions pour enfants et montrer aux élèves comment la violence dans les médias influence les jeunes téléspectateurs. La leçon commence par une discussion en classe sur les différentes formes de violence et les types d'actes violents qui sont régulièrement présentés à la télévision et les services de diffusion en continu. Les élèves évaluent leur propre attitude à l'égard de la violence en déterminant quels contenus médiatiques violents conviennent, ou pas, aux jeunes enfants. Après avoir examiné les codes de classification existants, les élèves créent leurs propres codes. Sur la base d'un sondage réalisé auprès de jeunes enfants, les élèves choisiront, examineront et noteront ensuite les émissions préférées des enfants.

Intentions

- Reconnaître différents types de violence apparaissant dans la programmation télévisuelle pour enfants.
- Comprendre comment les émissions pour enfants présentées sur les services de diffusion en continu sont réglementées.
- Comprendre les codes régissant la violence dans les émissions pour enfants.
- Exprimer ses propres réactions face aux différents types de violence.

Préparation et documents

- Lire le dossier d'information à propos du *Code des radiodiffuseurs privés*.
- Photocopier le matériel suivant :
 - *Quel âge devraient avoir les enfants pour regarder des émissions violentes à la télévision?*
 - *Les règles du jeu*
 - *La fiche sur la violence physique*
 - *La fiche sur la violence psychologique*
- Aménager du temps afin que les élèves puissent interviewer des élèves plus jeunes.



Déroulement suggéré

Guide de discussion

Faire un remue-méninges avec les élèves :

- Qu'est-ce que la violence? (S'assurer que les élèves tiennent bien compte tant des actes de violence physique que psychologique.)
- Combien de types d'actes violents pouvez-vous énumérer? *Par exemple, au plan émotif : crier après quelqu'un, faire subir de la répression, crier des noms, faire subir à une autre personne une colère immodérée. Sur le plan physique : menacer quelqu'un, le rudoyer, le pousser, le frapper, lui donner des coups de pied, tirer sur quelqu'un, poignarder, faire du vandalisme, avoir un comportement dangereux.*
- Est-ce que la violence psychologique est aussi grave que la violence physique? *Il faut savoir que nous pouvons être blessés autant psychologiquement que physiquement. Se faire crier après ou se faire humilier, se faire crier des noms ou se faire menacer constituent des expériences que peuvent subir les enfants dans la cour d'école. La violence psychologique peut mener à la violence physique. On commence à crier des noms à quelqu'un et on finit par le bousculer, puis le frapper ou lui donner un coup de poing.*
- De quelle manière pensez-vous que la violence peut affecter les enfants? La télé peut faire croire aux enfants que le monde n'est que dangers et peurs, que la violence fait partie de la vie, que la violence est une bonne solution à leurs problèmes. La violence devient une forme de divertissement et les enfants, qui essaient d'imiter les actes violents, deviennent moins sensibles aux victimes d'actes violents. Enfin, on peut supposer que plus les enfants consomment d'images violentes à la télé, plus ils ont besoin que leurs émissions leur procurent un degré élevé d'action et d'excitation.

Réflexion sur la question : Nos attitudes ont changé avec le temps, mais chacun d'entre nous a ses propres critères également pour juger de ce qui est acceptable.

- Distribuez le document *Quel âge devraient avoir les enfants pour regarder des émissions violentes à la télévision?*
- Examinez les réponses de vos élèves aux questions. Y a-t-il un consensus sur l'âge approprié, ou les réponses différent-elles?
- Examinez les justifications données par vos élèves pour expliquer pourquoi ils pensent que l'âge qu'ils ont choisi est approprié. Laissez place à la discussion.
- Rappelez aux élèves qu'ils devront réfléchir à ces questions lorsqu'ils étudieront les émissions pour enfants plus loin dans le module.

Distribuer et relire avec les élèves le document *Les règles du jeu*. Ce document fait partie du *Code sur la violence* rédigé par l'Association canadienne des radiodiffuseurs.

- Croyez-vous que ces règles soient de bonnes règles?
- Pensez-vous que d'autres règles devraient être ajoutées?
- Croyez-vous que les émissions pour enfants suivent ces règles?
- Pensez-vous que les services de diffusion en continu, comme Netflix ou Disney Plus, devraient suivre les mêmes règles? Pourquoi ou pourquoi pas?



Discuter du concept de classification des émissions en vertu de leur contenu violent. Au Canada, la cote **C** désigne les émissions destinées aux enfants de moins de 8 ans, la cote **C-8** est utilisée pour les enfants de 8 ans et plus, la cote **G** vise un public général, la cote **PG** désigne le contenu qui ne convient pas aux enfants de moins de 8 ans et pour lequel les parents doivent surveiller les enfants âgés de 8 à 14 ans, la cote **14+** désigne le contenu qui ne convient pas aux enfants de moins de 14 ans, et la cote **18+** signifie un contenu pour adultes seulement. Aux États-Unis, un système de classification des émissions télévisées a été mis en place. Il comprend des classifications comme **TV-G** pour le contenu convenant à tous les âges, **TV-7** pour le contenu ne convenant pas aux enfants de moins de 7 ans, **TV-PG** pour celui nécessitant la supervision des parents, **TV-14** pour celui qui ne convient pas aux enfants de moins de 14 ans, et **TV-M** pour le contenu réservé à un public adulte.

Discutez du concept de l'absence de systèmes de classification pour les services de diffusion en continu. Présentement, les services de diffusion en continu comme Netflix, Amazon Prime et Apple TV+ ne sont pas tenus de respecter les systèmes de classification provinciaux, mais créent leur propre système ou suivent celui qu'ils choisissent, ce qui signifie qu'il existe un manque de fiabilité au sein de chaque service et de responsabilité pour chaque fournisseur.

Activité 1 - Créer un système de classification

En se référant aux différents types de violence répertoriés par la classe lors du remue-méninges et lors de la lecture du document *Les règles du jeu*, demander aux élèves d'élaborer leur propre système de classification basé sur la violence dans les émissions pour enfants.

Ils pourront ainsi décider de classer les émissions selon une échelle de 1 à 5 en vertu de la violence présentée dans ces émissions. Des émissions avec un contenu très peu violent comme *Peppa Pig (Peppa Cochon)* seraient classées 1 ; des émissions où l'on constate que certains personnages crient des noms ou font subir une répression à quelqu'un devraient être classées 2 ; les émissions où il y a quelques séquences de violence physique légère devraient être classées 3 ; les émissions où figurent quelques scènes modérées de violence comme c'est le cas dans certains dessins animés devraient être classées 4 ; enfin, les émissions de type *PJ Masks (Pyjamasques)* et *The PowerPuff Girls (Les Super Nanas)* avec un degré élevé de violence physique et émotionnelle devraient être classées 5.

Au sein de la classe, certains élèves peuvent être chargés d'évaluer le nombre d'actes violents apparaissant dans une émission.

Activité 2 - Classons les émissions!

- Les élèves ayant créé leur système de classification, ils interrogeront des élèves plus jeunes afin de connaître leurs émissions préférées.
- À partir de ces interviews, les élèves établiront une liste des émissions les plus regardées par les élèves du primaire de leur école.
- Diviser les élèves par groupes et séparer entre eux les émissions les plus populaires.
- En se servant des feuilles de travail *Violence physique* et *Violence psychologique*, chaque membre du groupe visionnera une émission et indiquera sur les feuilles de travail le type de violence montré et le nombre de fois où cela se produit pendant l'émission.
- En groupe, les étudiants compileront leurs statistiques et classeront les émissions en fonction du contenu violent.



- Pour chacune des émissions classées, les élèves créeront un résumé de l'émission qui indiquera :
 1. le nom de l'émission;
 2. le jour et l'heure de diffusion de l'émission;
 3. la classification de l'émission;
 4. une brève description du type de violence relevé dans l'émission.

Conclusion

Partager les résultats en classe et entamer une discussion sur le type de violence et la quantité de violence dans les émissions pour enfants.



Code de l'Association canadienne des radiodiffuseurs concernant la violence à la télévision

La première version du Code volontaire concernant la violence à la télévision a été créée par l'Association canadienne des radiodiffuseurs (ACR) en 1987 et approuvée par le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC).

Cependant, en 1993, les préoccupations du public concernant la violence à la télévision ont incité le CRTC à annoncer un programme en cinq points pour résoudre le problème. Ces cinq solutions potentielles étaient les suivantes : des codes pour l'industrie, l'éducation du public, l'influence du gouvernement en tant que principal annonceur, la collaboration internationale, et la reconnaissance des émissions de qualité pour enfants.

En réponse à l'appel à l'action du CRTC, le Groupe d'action sur la violence à la télévision a été formé. Son mandat comprenait l'établissement de codes plus stricts pour l'industrie et l'élaboration d'un système de classification des émissions de télévision. Le code de l'ACR sur la violence a été révisé et renforcé, et est entré en vigueur le 1^{er} janvier 1994.

Parmi les 35 lignes directrices du code, les principaux engagements sont les suivants :

- l'interdiction absolue de diffuser des émissions contenant de la violence gratuite ou qui endosse, encourage ou glorifie l'utilisation de la force physique;
- l'établissement d'une « heure critique », à savoir 21 h, avant laquelle les émissions contenant des scènes de violence destinées aux adultes ne doivent pas être diffusées;
- la prise en compte de la représentation de la violence à l'égard des groupes vulnérables, comme les femmes et les minorités;
- l'inclusion de mises en garde à l'intention des téléspectateurs avant (et pendant) les émissions destinées à un public adulte, et celles contenant des scènes de violence qui ne conviennent pas aux enfants;
- des lignes directrices strictes sur la représentation de la violence dans les émissions pour enfants :
 - la violence ne doit pas être montrée comme le moyen par excellence pour régler les conflits;
 - les conséquences physiques de la violence doivent être évidentes;
 - les émissions animées ne doivent pas encourager l'imitation dangereuse, et la violence ne doit pas être le thème central.

Le code est administré par le Conseil canadien des normes de la radiotélévision. Pour déposer une plainte au sujet d'un contenu radiotélévisé susceptible de contrevenir au code, les consommateurs peuvent utiliser les formulaires de plainte disponibles sur les sites Web du Conseil canadien et du CRTC.



Système de classification des émissions de télévision canadiennes



Enfants

Les émissions destinées aux enfants portant cette désignation doivent respecter les dispositions de la section sur les enfants du Code concernant la violence à la télévision de l'ACR.

Comme cette programmation est destinée aux jeunes enfants de moins de 8 ans, elle prêtera une attention particulière aux thèmes qui pourraient menacer leur sentiment de sécurité et leur bien-être. Les émissions pour enfants exigeant une prudence particulière dans la représentation de la violence, il n'y aura pas de scènes de violence réalistes. Les représentations de comportements agressifs seront peu fréquentes et limitées à des représentations clairement imaginaires et irréalistes.

Lignes directrices concernant la violence

Peut contenir des représentations occasionnelles comiques et irréalistes.

Autres lignes directrices relatives au contenu

Pas de langage offensant, pas de sexe ni de nudité.



Enfants de plus de 8 ans

Cette classification s'applique aux émissions pour enfants qui sont généralement considérées comme acceptables pour les jeunes de 8 ans et plus qui les regardent seuls. Il est suggéré qu'un parent ou un tuteur visionne les émissions portant cette classification en compagnie de jeunes enfants de moins de 8 ans.

Les émissions portant cette désignation respectent les dispositions de la section sur les enfants du code de l'ACR concernant la violence. Il s'agit notamment de ne pas présenter la violence comme étant la façon privilégiée, acceptable ou unique de résoudre un conflit, ou de ne pas encourager les enfants à imiter les actes dangereux qu'ils peuvent voir à l'écran. Les émissions appartenant à cette classification peuvent aborder des thèmes qui ne conviennent pas aux jeunes enfants. Les références à ces thèmes controversés doivent être discrètes et adaptées à la tranche d'âge des 8 à 12 ans de ce groupe de téléspectateurs.

Lignes directrices concernant la violence

Toute représentation réaliste doit être peu fréquente, discrète et de faible intensité et doit illustrer les conséquences de la violence.

La violence représentée doit s'inscrire dans le contexte de l'intrigue ou du développement du personnage. Il peut s'agir de violence physique légère, de violence comique, d'horreur comique, d'effets spéciaux, ou de violence fantastique, surnaturelle ou animée.

Autres lignes directrices relatives au contenu

Pas de blasphème.



Utilisation peu fréquente d'un langage pouvant être considéré par certains comme socialement offensant ou discriminatoire, et uniquement dans le cadre de l'intrigue ou du développement du personnage.

Pas de sexe ni de nudité.



Général

Ce contenu est destiné à un public général. Le visionnement est approprié pour toute la famille. Bien que le contenu ne soit pas conçu spécifiquement pour les enfants, il est entendu que les jeunes téléspectateurs peuvent faire partie du public. Par conséquent, les émissions de cette catégorie doivent contenir très peu de violence, qu'elle soit physique, verbale ou émotionnelle.

Le contenu est sensible aux thèmes qui pourraient menacer le sentiment de sécurité d'un jeune enfant et ne présentera pas de scènes de violence réalistes, qui minimisent les effets des actes violents ou qui en font abstraction.

Lignes directrices concernant la violence

Violence minimale et peu fréquente.

Peut contenir des représentations comiques et irréalistes.

Ne contient pas d'effets spéciaux effrayants non requis par l'intrigue.

Autres lignes directrices relatives au contenu

Peut contenir de l'argot inoffensif.

Pas de blasphème.

Pas de sexe ni de nudité.



Supervision des parents

Ces émissions, bien que destinées à un public général, peuvent ne pas convenir aux jeunes enfants (moins de 8 ans). Les parents et tuteurs doivent savoir qu'il peut y avoir des éléments de contenu que certains pourraient considérer comme inappropriés pour un visionnement non supervisé par des enfants de 8 à 13 ans.

Les émissions de cette catégorie peuvent aborder des thèmes ou des questions controversés. Sachant que les préadolescents et les jeunes adolescents peuvent faire partie de ce groupe de téléspectateurs, il faut veiller à ne pas encourager les comportements d'imitation et à ne pas minimiser les conséquences des actes violents.

Lignes directrices concernant la violence

Toute représentation de conflit ou d'agression sera limitée et modérée. Il peut s'agir de violence physique, fantastique ou surnaturelle.

Ces représentations ne doivent pas être omniprésentes et doivent être justifiées dans le contexte du



thème, de l'intrigue ou du développement du personnage.

Autres lignes directrices relatives au contenu

Peut contenir des blasphèmes modérés et peu fréquents.

Peut contenir un langage légèrement suggestif.

Peut contenir de brèves scènes de nudité.

Peut contenir des références ou des contenus sexuels limités et discrets lorsqu'ils sont appropriés à l'intrigue ou au thème.

Plus de 14 ans



Les émissions portant cette classification contiennent des thèmes ou des éléments qui pourraient ne pas convenir aux téléspectateurs de moins de 14 ans. Il est fortement recommandé aux parents de faire preuve de discernement lorsqu'ils autorisent les préadolescents et les jeunes adolescents à regarder ces émissions sans la supervision d'un parent ou d'un tuteur puisque les émissions de cette classification peuvent aborder des thèmes pour adultes et des problèmes de société de manière réaliste.

Lignes directrices concernant la violence

Bien que la violence puisse être l'un des éléments dominants de l'intrigue, elle doit faire partie intégrante du développement de l'intrigue ou des personnages.

Peut contenir des scènes de violence intense.

Autres lignes directrices relatives au contenu

Peut inclure une utilisation importante ou fréquente de blasphèmes.

Peut inclure des scènes de nudité ou d'activité sexuelle dans le contexte du récit ou du thème.

Adultes



Contenu destiné aux adultes de 18 ans et plus. Cette classification s'applique aux émissions qui contiennent des éléments qui les rendraient inappropriés pour les téléspectateurs de moins de 18 ans.

Lignes directrices concernant la violence

Peut contenir des représentations de violence qui, bien que faisant partie intégrante du développement de l'intrigue, des personnages ou des thèmes, sont destinées à être vues par des adultes et ne conviennent donc pas à un public de moins de 18 ans.

Autres lignes directrices relatives au contenu

Peut contenir un langage graphique.

Pourrait contenir des représentations explicites de sexe ou de nudité.



Quel âge devraient avoir les enfants pour regarder des émissions violentes à la télévision

Les producteurs d'émissions télévisées suivent des directives qui protègent les enfants de moins de 12 ans contre la violence excessive à la télévision. Ces lignes directrices sont fondées sur des recherches menées par des experts qui ont étudié les enfants. Selon ces experts, un enfant ne fait pas la différence entre le réel et l'imaginaire avant l'âge d'environ 5 ans. En revanche, à l'âge de 8 ans, il ne croit plus tout ce qu'il voit et entend. Si vous deviez décider de ce qu'un enfant peut regarder à la télévision, que feriez-vous dans les situations suivantes?

1. Un journal télévisé présente des images d'une vraie personne se faisant tirer dessus.

Je laisserais l'enfant regarder s'il avait :

- a) 5 ans
- b) 8 ans
- c) 12 ans
- d) À tout âge

Pourquoi pensez-vous que l'âge que vous avez choisi parmi les choix ci-dessus est approprié?

2. Un film d'horreur est diffusé à la télévision.

Je laisserais l'enfant regarder s'il avait :

- a) 5 ans
- b) 8 ans
- c) 12 ans
- d) À tout âge

Pourquoi pensez-vous que l'âge que vous avez choisi parmi les choix ci-dessus est approprié?

3. Une émission met en scène un groupe de superhéros survoltés qui combattent des monstres maléfiques.

Je laisserais l'enfant regarder s'il avait :

- a) 5 ans
- b) 8 ans
- c) 12 ans
- d) À tout âge

Pourquoi pensez-vous que l'âge que vous avez choisi parmi les choix ci-dessus est approprié?



4. Un dessin animé met en scène un personnage qui tente de capturer et de manger un autre personnage, bien qu'il se fasse exploser et se blesse à plusieurs reprises.

Je laisserais l'enfant regarder s'il avait :

- a) 5 ans
- b) 8 ans
- c) 12 ans
- d) À tout âge

Pourquoi pensez-vous que l'âge que vous avez choisi parmi les choix ci-dessus est approprié?

Source : *The TV Book, The Kid's Guide to Talking Back*, by Shelagh Wallace. Annick Press, 1996.



Les règles du jeu : la violence dans les émissions pour enfants

Seulement un tout petit peu de violence physique et psychologique peut être permise dans les émissions pour enfants. Les personnages réels peuvent utiliser la violence uniquement lorsque celle-ci est nécessaire au développement de l'intrigue.

- Les dessins animés peuvent contenir uniquement des scènes fictives de violence et ne contenir aucun geste dangereux que les enfants peuvent imiter.
- Les émissions de télévision ne doivent pas être menaçantes pour les enfants. Elles doivent être attentives à la réalité des enfants lorsqu'elles présentent des situations qu'ils peuvent avoir vécues. C'est le cas, par exemple, pour les conflits familiaux, la mort des parents ou de proches parents, la mort d'un animal préféré, un crime commis dans la rue ou l'usage de drogues.
- Les producteurs d'émissions de télévision doivent être prudents lorsqu'ils décrivent des actes dangereux pouvant être reproduits par les enfants : utiliser des sacs en plastique comme jouets, utiliser des allumettes, jouer avec des produits domestiques dangereux, grimper sur le rebord d'un balcon ou marcher sur un toit.
- La violence ne doit pas être montrée comme étant la seule façon de régler les conflits entre les gens.
- Les émissions destinées aux enfants peuvent contenir des effets spéciaux qui font peur s'ils sont nécessaires au déroulement de l'histoire.
- Les émissions pour adultes et leurs bandes annonces contenant des scènes violentes doivent être programmées après 21 h.
- Compte tenu que les enfants plus âgés peuvent regarder la télé après 21 h, il importe pour les diffuseurs d'émettre un avertissement aux parents au début d'une émission contenant de la violence.

Source : Adapté du document de l'Association canadienne des diffuseurs, *Code volontaire sur la violence à la télévision*, 1993, HabiloMédias.



Violence physique

Nom : _____

Date : _____

Nom de l'émission : _____

Durée : _____

Exemples de violence physique

Frapper, donner un coup de poing ou un coup de pied à quelqu'un :

Pousser, renverser quelqu'un :

Tirer sur quelqu'un, le poignarder :

Détruire la propriété de quelqu'un :

Notez vos commentaires concernant les actes violents que vous avez observés :

Source : Gloria DeGaetano, *Television and the Lives of Our Children*, © 1993.

Violence psychologique

Nom : _____

Date : _____

Nom de l'émission : _____

Durée : _____

Exemples de violence psychologique

Dévaloriser ou intimider une personne :

Crier des noms :

Hurler :

Se défouler sur autrui :

Notez vos commentaires concernant les actes violents que vous avez observés :

Source : Gloria DeGaetano, *Television and the Lives of Our Children*, © 1993.